



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 6 août 2014 à 8 h 30
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA14 13 0231

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Qu'à 8 h 30, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA14 13 0232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA14 13 0233

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 8 h 31, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen n'a fait d'intervention. À 8 h 31, la période de questions est terminée.

CA14 13 0234

DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUPRA LOCAUX, POUR LE PROJET « AMÉNAGEMENT AU STADE HÉBERT », ADHÉRER AUX OBJECTIFS DE CE PROGRAMME ET S'ENGAGER À RÉSERVER LES FONDS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2014-2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux, pour le projet « Aménagement au stade Hébert », d'adhérer aux objectifs de ce programme et de s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.

De plus, il est recommandé de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1143309009

CA14 13 0235

**SOUSSION - FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES -
ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD - AUTOMNE 2014 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-
13768 (RM14-0877) - LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. – 82 608,39 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, plantation et entretien d'arbres - Arrondissement Saint-Léonard - Automne 2014, appel d'offres numéro 14-13768 (RM14-0877), au montant total de 82 608,39 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1143128007

CA14 13 0236

**SOUSSION - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2014, PHASE III - CONTRAT
NUMÉRO 102-145 - GROUPE HEXAGONE, S.E.C. – 392 473,49 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie GROUPE HEXAGONE, S.E.C., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le Programme de réfection routière 2014, phase III, contrat numéro 102-145, au montant total de 392 473,49 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1145910007

CA14 13 0237

**SOUSSION - REMPLACEMENT DES TOURS D'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU TERRAIN DE
BASKETBALL DU PARC DELORME - CONTRAT NUMÉRO 201-144 - BRUNEAU
ÉLECTRIQUE INC. – 110 691,04 \$.**

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de basketball du parc Delorme, contrat numéro 201-144, au montant total de 110 691,04 \$.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1145910006

CA14 13 0238

SOUSSION - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIEURIE - MISE AUX NORMES DE LA PISCINE ET DU PAVILLON DES BAIGNEURS HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO SP-75 - BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES - 50 014,13 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES, le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels en architecture et ingénierie - Mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert, contrat numéro SP-75, au montant total de 50 014,13 \$.

D'autoriser un virement budgétaire de 23 000 \$ du PTI du Service de la diversité sociale et des sports (résolution numéro CE14 0343) vers le PTI de l'arrondissement de Saint-Léonard pour la mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1142242013

CA14 13 0239

SOUSSION - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CARREAUX DE CÉRAMIQUE DU BASSIN DE 25 MÈTRES ET DE LA PLAGE DE LA PISCINE INTÉRIEURE - CONTRAT NUMÉRO SP-76 - POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC. - 32 767,87 \$.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels en architecture pour les travaux de réfection de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure, contrat numéro SP-76, au montant total de 32 767,87 \$.

D'autoriser un virement budgétaire de 15 000 \$ du PTI du Service de la diversité sociale et des sports (résolution numéro CE14 0343) vers le PTI de l'arrondissement de Saint-Léonard pour la réfection de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1142242014

CA14 13 0240

SOUSSION - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIEURIE POUR LA RÉFECTION DU TOIT-TERRASSE DE LA PISCINE LADAUVERSIÈRE - CONTRAT NUMÉRO SP-79 - PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES, S.E.N.C. – 55 188 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES, S.E.N.C., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière, contrat numéro SP-79, au montant total de 55 188 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1142242015

CA14 13 0241

APPROUVER LES CONVENTIONS AVEC GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD CONCERNANT LA LOCATION DE LA BOUTIQUE « PRO-SHOP » ET D'UN LOCAL AUX FINS DE L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT À L'ARÉNA MARTIN-BRODEUR.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver les conventions avec Gestion Multisports St-Léonard concernant la location de la boutique « Pro-shop » et d'un local aux fins de l'exploitation d'un restaurant à l'aréna Martin-Brodeur, pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015, moyennant un loyer mensuel pour la boutique « Pro-shop » de 150 \$ et pour le local aux fins de l'exploitation d'un restaurant de 250 \$, plus les taxes applicables et selon les clauses et conditions stipulées aux conventions.

De plus, il est résolu d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions et d'encaisser ces recettes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1143309014



CA14 13 0242

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 600 \$ À LA CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD (LES COUGARS DE ST-LÉONARD) POUR LA PARUTION D'UNE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME SOUVENIR.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 600 \$ à la Corporation de football junior de St-Léonard. (Les Cougars de St-Léonard) pour la parution d'une publicité dans le programme souvenir.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1144227007

CA14 13 0243

AUTORISER LE DON D'UN RÉFRIGÉRATEUR AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE L'ESPÉRANCE.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le don d'un réfrigérateur au club de l'âge d'or de l'Espérance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1143309017

CA14 13 0244

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1144821007

CA14 13 0245

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-336 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) ABROGER L'EXIGENCE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT ET À L'ENTRETIEN DE LA MARGE D'EMPRISE; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN OCCUPÉ PAR UN USAGE D'HABITATION UNIFAMILIALE H1 OU MULTIPLEX H2; C) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉ POUR UN BÂTIMENT D'HABITATION; D) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR D'UNE CLÔTURE, D'UN MUR OU D'UNE HAIE SITUÉS DANS LA COUR AVANT, DANS UNE ZONE COMMERCE; E) AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURISATION D'UNE AIRE DE JEUX DE GARDERIE; F) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À UN PANNEAU D'AFFICHAGE ANNONÇANT UN MENU DE RESTAURANT; G) MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINS USAGES EN BORDURE DE LA RUE JEAN-TALON.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 juillet 2014;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté lors de la séance du 7 juillet 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 juillet 2014 et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-336 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) abroger l'exigence relative à l'aménagement et à l'entretien de la marge d'emprise; b) modifier les dispositions relatives à l'aménagement d'un terrain occupé par un usage d'habitation unifamiliale h1 ou multiplex h2; c) modifier les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur autorisé pour un bâtiment d'habitation; d) modifier les dispositions relatives à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou d'une haie situés dans la cour avant, dans une zone Commerce; e) ajouter des dispositions relatives à la sécurisation d'une aire de jeux de garderie; f) modifier les dispositions relatives à un panneau d'affichage annonçant un menu de restaurant; g) modifier les dispositions applicables à certains usages en bordure de la rue Jean-Talon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1143385053

CA14 13 0246

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-335 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES À UNE ENSEIGNE TEMPORAIRE DANS LA ZONE C04-08; B) MODIFIER LA DISPOSITION RELATIVE À LA FRÉQUENCE DU MESSAGE D'UNE ENSEIGNE ANIMÉE FAISANT PARTIE D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE AUTORISÉE DANS LA ZONE C04-08.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 juillet 2014;

Ce règlement est identique au projet de règlement adopté lors de la séance du 7 juillet 2014.



Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 juillet 2014 et d'adopter le règlement numéro 1886-335 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à :
a) ajouter des dispositions applicables à une enseigne temporaire dans la zone C04-08;
b) modifier la disposition relative à la fréquence du message d'une enseigne animée faisant partie d'une enseigne détachée autorisée dans la zone C04-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1143385042

CA14 13 0247

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1887-19 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DANS LES LIMITES DE LA VILLE (1887).

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 7 juillet 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1887-19 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1143022014

CA14 13 0248

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 5546, RUE DAUPHINE - LOT NUMÉRO 1 122 827 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 juin 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5546, rue Dauphine, lot numéro 1 122 827 du cadastre du Québec, dans la zone H10-20.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres exigée à la grille des usages et normes de la zone H10-20 du règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 5,86 mètres pour le mur avant du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1143385049

CA14 13 0249

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD TENUE LE 16 JUIN 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 16 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1142409015

CA14 13 0250

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2196-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2014) (2196).

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 11 juillet 2014 ainsi qu'une copie corrigée du règlement numéro 2196-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (2196) », adopté le 5 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1143022015



CA14 13 0251

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - JUIN 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1140539005

CA14 13 0252

DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - JUIN 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1143385054

CA14 13 0253

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 8 h 37, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 6 août 2014